



ARRÊTÉ DU MAIRE AT 281/26

AUTORISANT LE STATIONNEMENT D'UN VEHICULE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX AU 8 AVENUE JEAN - JAURES

Le Maire de la Commune de SAINT-JUÉRY, Conseiller Départemental,

VU les articles L 2212.2 et L 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Pénal et notamment l'article R 610-5 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 et suivants,

CONSIDERANT la demande de Monsieur Emmanuel DUCASSOU pour une autorisation de stationner au pour la réalisation de travaux au 8 avenue Jean-Jaurès.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et d'assurer la sécurité lors de ce déménagement.

- ARRÊTE -

Article 1 : M DUCASSOU Emmanuel est autorisé à réaliser des travaux au numéro 8 de avenue Jean-Jaurès du lundi 12 octobre au vendredi 30 octobre 2026.

Article 2 : Pour permettre ces travaux :

- Le stationnement sera réservé sur place bleue devant le 15 avenue Jean Jaurès.
- La signalisation et la sécurité nécessaires seront mises en place par l'exécutant qui demeure responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 4 : En cas de nécessité de service public l'espace occupé devra être immédiatement libéré par le demandeur.

Article 5 : L'espace occupé devra être restitué dans l'état de propreté dans lequel il a été trouvé.

Article 6 : Tout véhicule en stationnement gênant sera susceptible d'être placé en fourrière selon un ordre de réquisition de Monsieur le Maire de Saint-Juéry dans le cadre de ses pouvoirs de Police.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Juéry dans le délai de deux mois à compter de sa publication et à défaut devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

Article 8 : Le Maire, la Directrice Générale des Services, la Police Municipale de Saint-Juéry, le Directeur Départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-JUÉRY, le 13 octobre 2026
Le Maire,
David DONNEZ

Publié le :

